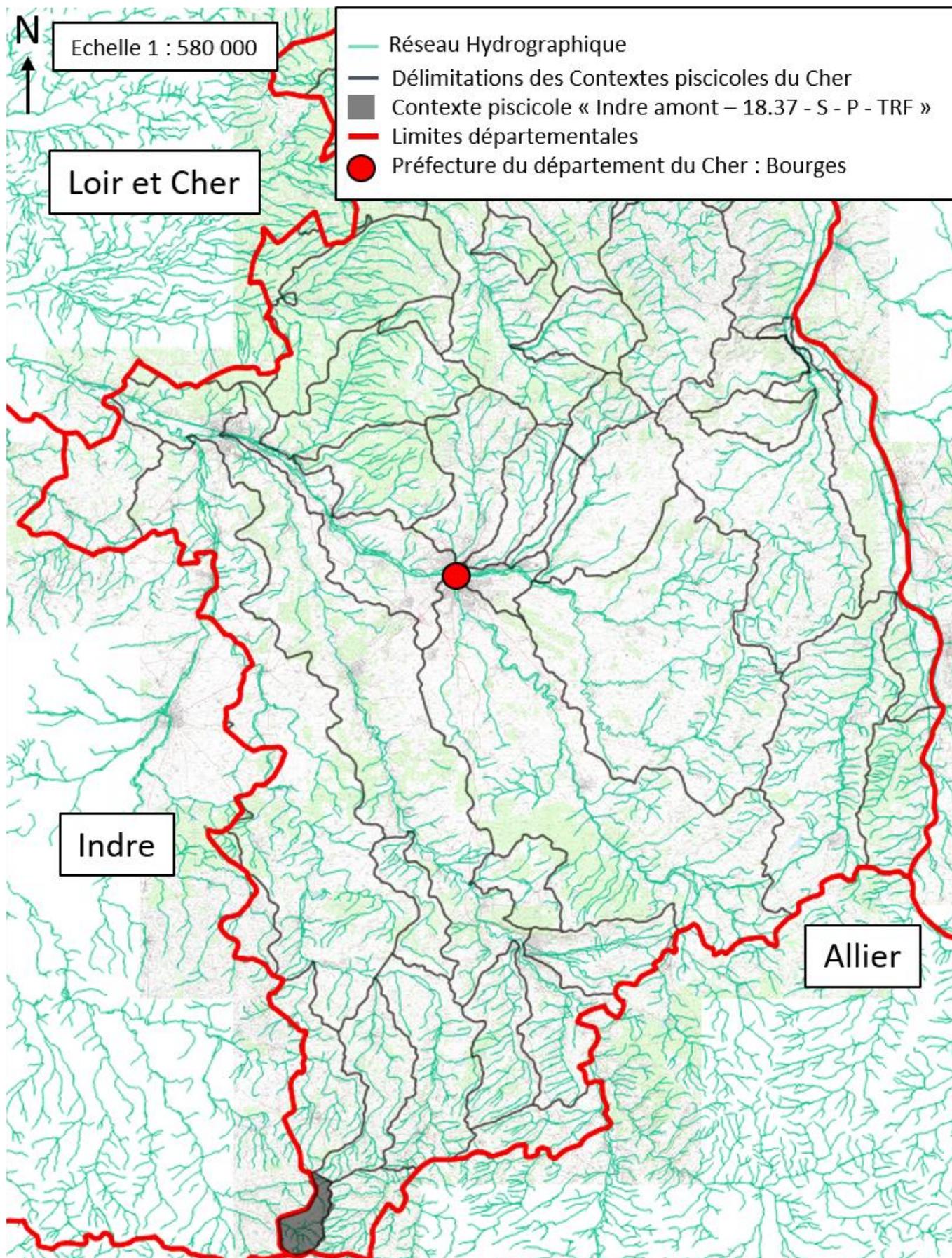




I – Localisation du contexte



(Source : BD TOPO Scan25, BD TOPO Carthage)

II – Description générale

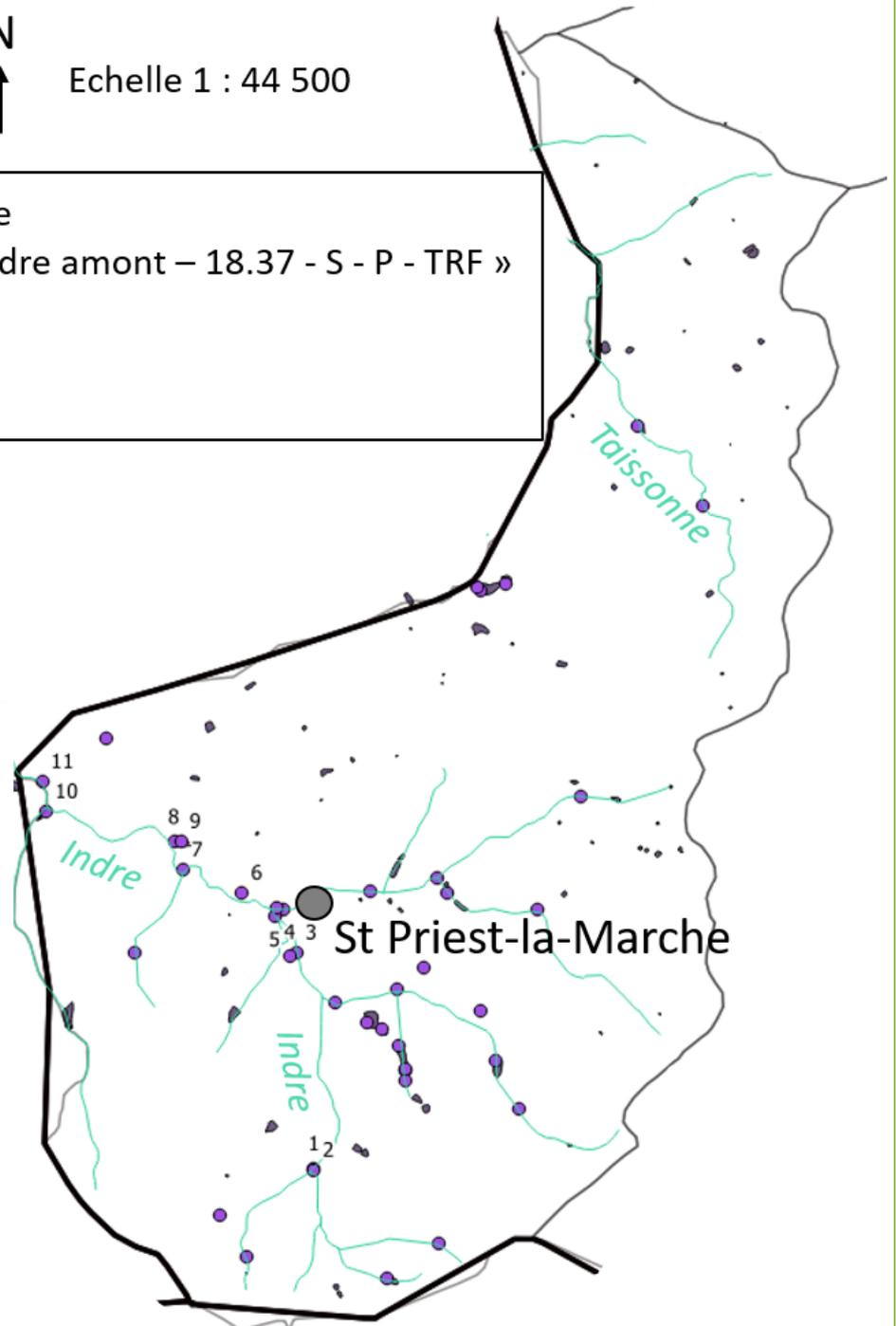
N



Echelle 1 : 44 500

-  Réseau Hydrographique
-  Contexte piscicole « Indre amont – 18.37 - S - P - TRF »
-  Ouvrage ROE
-  Pêche électrique
-  Plan d'eau

Indre



*Cette carte n'a qu'une valeur indicative, et n'est en aucun cas une carte des linéaires réglementaires de cours d'eau. Se référer à la carte du lien de la DDT du Cher (http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18) (Source : DDT 18).
(Source : BD Carthage, BD ROE_Métropole_20140527)

SYNTHESE DESCRIPTION CONTEXTE

La rivière l'Indre s'écoule dans la région naturelle de la Marche, dans un environnement essentiellement agricole au relief marqué (*Source : Chambre d'agriculture du Cher*). Situé au sud du département, ce contexte représente la tête de bassin de la rivière l'Indre qui prend sa source dans le département du Cher, au niveau de la commune de Saint-Priest-la-Marche. L'Indre est un affluent en rive gauche de la Loire avec laquelle elle conflue dans le département de l'Indre-et-Loire.

On note la présence historique d'une population d'écrevisses à pattes blanches (*Source : SDVP 1991*) notamment au niveau de la rivière La Taissonne. Cependant, cette population de plusieurs milliers d'individus a disparu en 2006 suite à la vidange non autorisée du plan d'eau d'une carrière située sur le territoire de la commune de Saint-Saturnin. Les prospections réalisées ces dernières années confirment la disparition complète de cette population d'écrevisses pieds-blancs (*Source : FDAAPPMA36 / AFB18*).

D'après les données thermiques acquises sur le contexte, on peut voir que la température de l'eau est comprise dans la gamme de températures du préférendum thermique de la truite fario pour plus de 90% de l'année (entre 4°C et 19°C). La température de l'eau de ce contexte paraît donc optimale pour satisfaire des exigences de la truite fario.

Les cours d'eau de ce contexte se situent dans la ZRE (zone de répartition des eaux) de type bassin hydrographique nommée « Bassin versant du Cher » (*Source : SIGES.BRGM*).

Aucune des parcelles des communes du contexte n'a été classée en zone de vulnérabilité aux nitrates en 2017 (*Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire*).

La présence d'élevage et de parcelles drainées, même en faible densité, peuvent être à l'origine de la mise en suspension de particules causant une turbidité de l'eau (effet du piétinement des berges et leur écroulement par le bétail, apport en MES par les drains).

L'Indre évolue dans un cadre où l'on retrouve ponctuellement des ouvrages infranchissables pour la totalité de l'ichtyofaune qui perturbent la continuité écologique.

D'un point de vue hydromorpho-métrique, les cours d'eau présentent une bonne hétérogénéité des faciès et des habitats : alternance de radiers / mouilles / méandres, fonds sablo-graveleux.

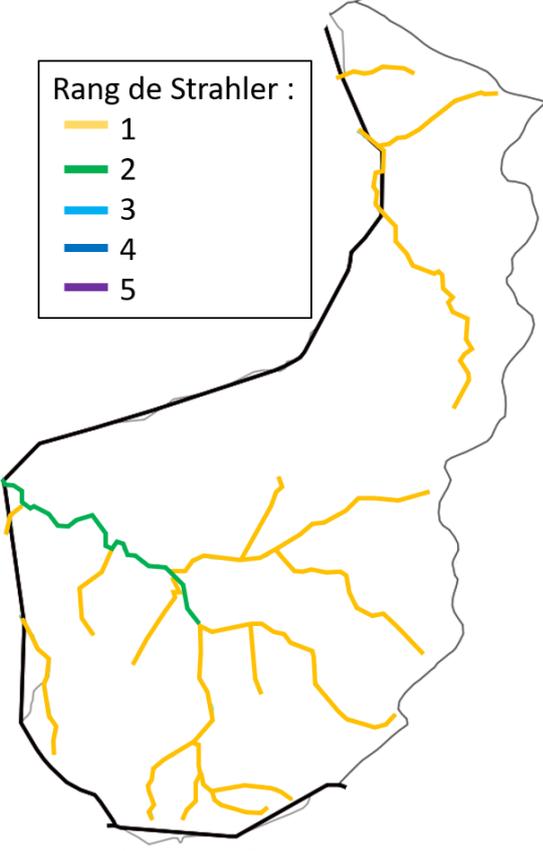
Enfin, les cours d'eau de ce contexte aux caractéristiques clairement salmonicoles sont classés en 2^{ème} catégorie piscicole dans le département du Cher, alors que le bassin versant de l'Indre est classé en 1^{ère} catégorie piscicole dans le département de l'Indre. Le classement du bassin amont de l'Indre dans le département du Cher mériterait donc d'être revu afin d'être harmonisé avec celui du département de l'Indre (1^{ère} catégorie piscicole). Cela permettrait notamment de réglementer les périodes de vidange de plans d'eau dont les effets peuvent perturber le contexte situé en aval (colmatage des lits mineur et des secteurs de frayères), et d'éviter de réaliser des vidanges avant ou pendant la reproduction de la truite fario dans le contexte « Indre amont » classé en 2^{ème} catégorie piscicole.

N.B : L'historique des données concernant le contexte présent dans d'autres documents (SDVP 1990-1992, PDPG 2002) est à retrouver en annexe du document global de présentation.

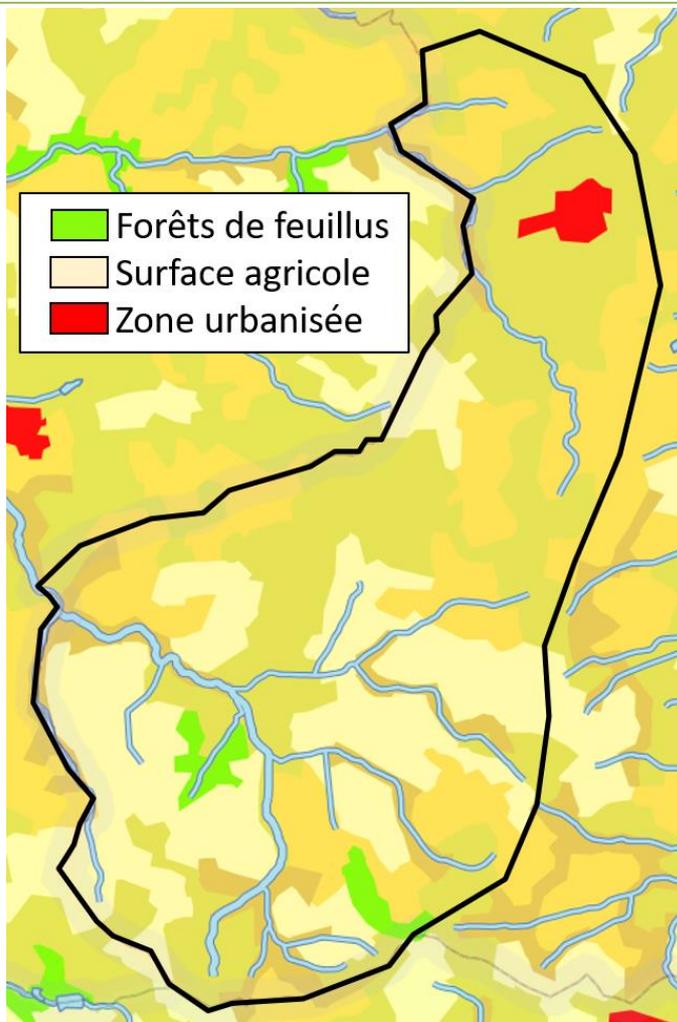
III – Données générales

Limites contexte (Bassin Versant associé)		Amont	Source de l'Indre « la Villardière » (Coordonnées XY : 636492, 6591999 Lambert 93) (Source : BD TOPO Scan25)
		Aval	Limite départementale Indre/Cher (Coordonnées XY : 634871, 6595646 Lambert 93) (Source : BD TOPO Scan25)
Affluents		Amont en aval	Ru « le Crémateau » et ses affluents (Rive Droite ; 2,78 km) Ru du Gué (Rive Droite ; 2,75 km) Ru ND (Rive Gauche ; 1,12 km) Ru du Brochet et ses affluents (Rive Droite ; 6,25 km) Ru ND (Rive Gauche ; 1,11 km) Ru « les Paturaux » (Rive Gauche ; 3 km) (Source : BD Carthage)
		Affluents d'autres contextes adjacents	/
Longueur en eau		Linéaire du cours principal	L'Indre amont : 5,4 km (Source : BD Carthage)
		Linéaire total	L'Indre et affluents : 28,8 km (Source : BD Carthage)
Plans d'eau		Présence : 90 plans d'eau (14,90 ha) - 0 plans d'eau ≥ 5 ha Surface totale « plan d'eau » du contexte : 0,55 % (Source : BD TOPO Surface_Eau)	
Surface contexte / bassin versant		Surface du contexte : 27 km ² Surface totale du bassin versant « Taissonne » : 27 km ² Le contexte représente 100 % du BV (Source : BD QGIS FDAAPPMA18)	
Débit (cours principal)		/	
Pente moyenne	Naturelle	Altitude amont	453 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
		Altitude aval	344 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
		20,2 ‰	

	Réelle, après impact ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	<ol style="list-style-type: none"> 1) ROE89297 Aqueduc VC de la Brande à Chez Jabier (busage) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,40 mètres (franchissable). 2) ROE89298 Aqueduc entrée de champ (busage) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable). 3) ROE89296 Aqueduc « la Courcelle » (busage) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,20 mètres (franchissable). 4) ROE90684 Ancien moulin de Courcelle (partiellement détruis) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,50 mètres (infranchissable). 5) ROE48209 Radier de pont D3E : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,08 mètres (franchissable). 6) ROE91537 Ancien moulin de Saint-Priest-la-Marche (partiellement détruis) : absence de passe-à-poissons. 7) ROE88447 Radier de pont D84 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,30 mètres (franchissable). 8) ROE88446 Radier de pont D84 : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,20 mètres (franchissable). 9) ROE90695 Plan d'eau « le Fourneau » : rivière de contournement, hauteur de chute de 3 mètres (franchissable). 10) ROE47951 Plan d'eau Marembert : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,80 mètres (infranchissable). 11) ROE90693 Aqueduc de Mazière (busage) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,30 mètres (franchissable). <p>D'après la mise à jour du ROE métropole du 27/05/2014. (Source : BD ROE_Metropole_20140527)</p>
		Hauteur cumulée référencée	H.C = 8,78 mètres
			18,6 ‰
	Taux d'étagement (et autres)	Taux d'Etagement : 8,05% (Catégorie 1 / très bon) Taux de Fractionnement : 0,16% Densité d'ouvrage : 1 ouvrage tous les 0,50 km	

<p>Rang de Strahler</p>	 <p>(Source : BD SYRAH)</p>
<p>Géologie</p>	<p>Couche su socle cristallin sur tout le contexte (granite et roches métamorphiques). « La Marche ». (Source : BRGM)</p>
<p>Assainissement</p>	<p>Système d'assainissement Collectif / (Source : SDAGE Loire-Bretagne) (Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr).</p> <p>Système d'assainissement non-collectif Lien vers la base de données sur l'intercommunalité, compétence « assainissement non-collectif » : https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&dcou= (Source : DGCL). Annexe Document Global de Présentation : Liste des SPANC du Cher, mise à jour le 07/05/2018 (Source : Conseil Départemental du Cher)</p>

Occupation du sol



La petite tête de bassin du L'Indre se situe en zone essentiellement agricole (Source : BD Corine Land Cover).

Industrie

/

Statut foncier

Non domanial (privé)

Mesures réglementaires de protection

**L.214-17
Liste 1**

7148 à 7162. « L'Indre de la source jusqu'au pont de RD940 à la Chatre ».

(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)

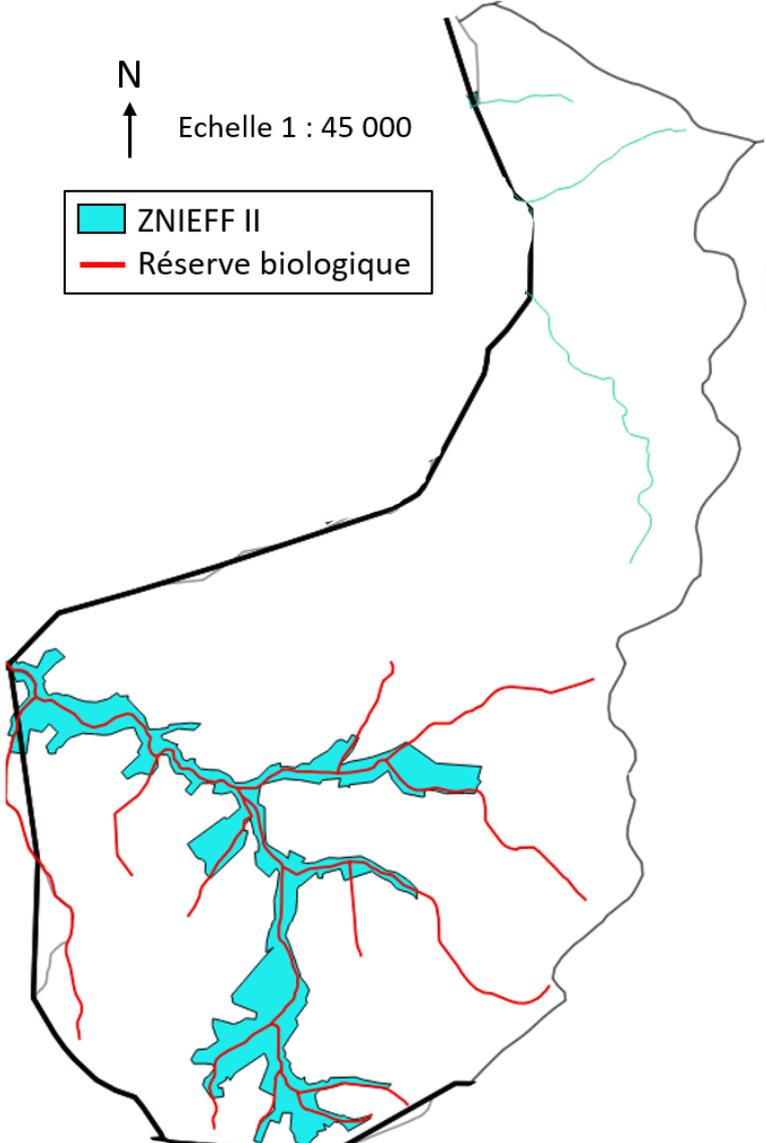
**L.214-17
Liste 2**

1148-1149. « L'Indre de la source jusqu'au pont de RD940 à la Châtre ».

(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)

**Décret
Frayères**

- Liste 1 Frayères poissons « L'Indre de la source de "La Villardière" jusqu'à la limite départementale ».
- Liste 1 Frayères poissons « Rau de la Taissonne de la source des "Chezelles" jusqu'à la limite départementale ».
- Liste 2 Ecrevisses « L'Indre de la source de "La Villardière" jusqu'à la confluence avec la rivière le Brochet ».
- Liste 2 Ecrevisses « Le ru du Brochet de la source "les Planelles" jusqu'à la confluence avec l'Indre ».

		<ul style="list-style-type: none"> - Liste 2 Ecrevisses « Le ru de la Taissonne de la source "Chezelles" jusqu'au pont de la D71d ». <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
	<p>Autres...</p>	 <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF II : 1) « Haut bassin versant de l'Indre ». - Réservoir Biologique N°670 : L'Indre et ses affluents depuis la source jusqu'à Perassay. - Toutes les parcelles des communes du contexte ne sont pas classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire). <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
<p>SDAGE / SAGE</p>		<p>SDAGE Loire-Bretagne / SAGE Cher amont (Mise en Œuvre)</p>
<p>Structure Locale de Gestion</p>	<p>/</p>	
<p>Enjeux PLAGPOMI</p>	<p>/</p>	
<p>Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA)</p>	<p>/</p>	

IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
FRGR1847	L'Indre et ses affluents depuis la source jusqu'à Perassay	1 ^{ère} catégorie piscicole Contexte salmonicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2015	Bon Etat / 2015	Bon Etat / ND	Médiocre (2013) Station 04072700 L'Indre à Saint-Priest-la-Marche	ND
FRGR1474	La Taissonne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Indre	1 ^{ère} catégorie piscicole Contexte salmonicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2027	Bon Etat / 2027	Bon Etat / ND	/	/

(Source : SDAGE 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne, OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

V – Peuplement

Domaine	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario (TRF)
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Truite fario (TRF), Lamproie de Planer (LPP), Anguille (ANG), Chabot (CHA), Ecrevisse à pattes blanches (APP)
Etat fonctionnel	Peu Perturbé
Zonation piscicole	Zone salmonicole Zone intermédiaire Truites et Ombres
Biocénotypes	B3-4 actuel (PDPG 2002) B4-5 historique (SRAE Région Centre 1979-1980)
Peuplement actuel	CHA, LPP, VAI, LOF, CHE, GOU, PER, GAR, CAR, PCH, PFL
Peuplement théorique	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, EPI, CHE, GOU, APP
Présence de poissons migrateurs	ND
Présence d'espèces invasives et nuisibles	Ecrevisses du Pacifique (PFL), Poisson-chat (PCH)

Inventaires piscicoles récents

Station / cours d'eau	Année	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
« Moulin de Pérassay » (Pérassay – Indre) / L'Indre (FRGR1847)	2013	IPR = 25,04 « Etat Mauvais » (Source : Aquabio BE)	CHA, LPP, VAI, LOF, CHE, GOU, PER, GAR, CAR, PCH, PFL	Pêche complète

Le cortège piscicole des stations étudiées sur le bassin du L'Indre montre un léger glissement de classe biotypologique.

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne).

Autres paramètres

/

Thermie

Tmj min : Température moyenne journalière minimale

Tmj max : Température moyenne journalière maximale

ATmj : Amplitude thermique des moyennes journalières

Tmp : Température moyenne de la période

Tm30j max : Température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds

Nbj Tmj 4-19 : Nombre total de jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C

%j Tmj 4-19 : Pourcentage des jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C

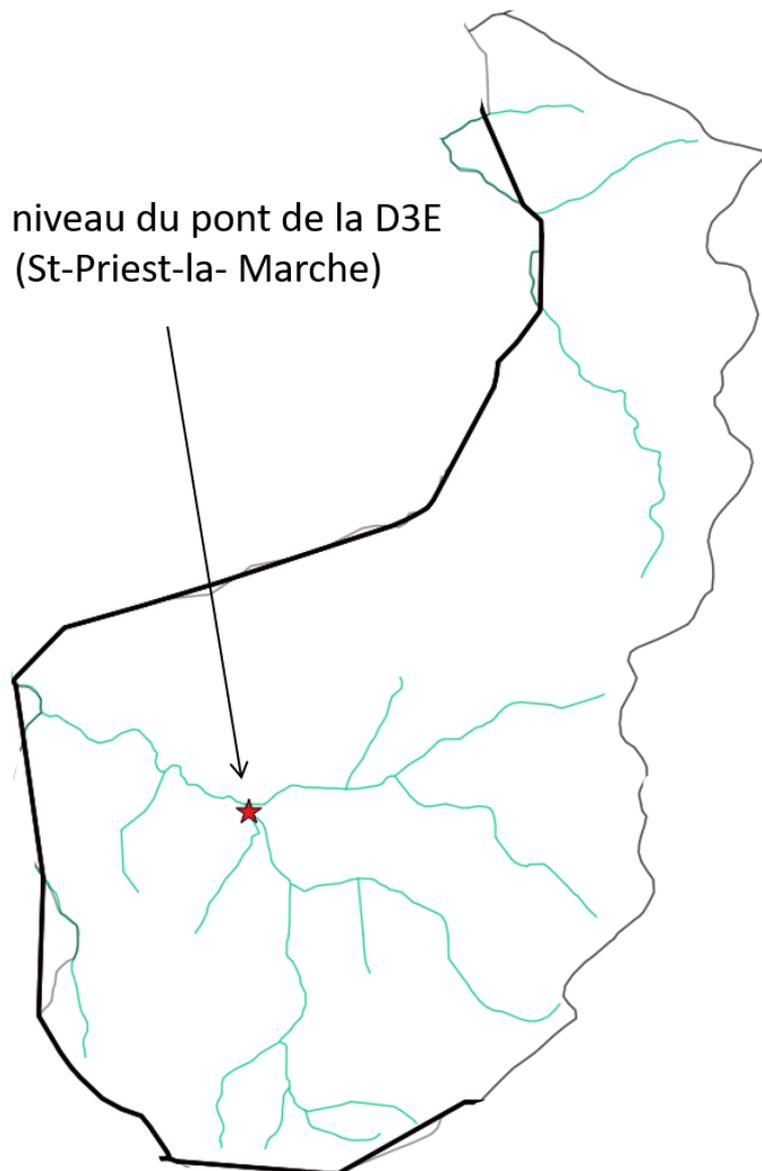
%j Tmj <4 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est inférieure à 4°C

%j Tmj >19 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est supérieure à 19°C

Rappel :

- Préférendum thermique de la truite fario : 4°C à 19°C
- Limite de tolérance inférieure : 0°C à 4°C
- Limite de tolérance supérieure : 19°C à 25°C
- Limite létale inférieure : ≤ 0°C
- Limite létale supérieure : ≥ 25°C
- Préférendum PEL (phase de vie embryo-larvaire) : 1°C à 15°C
- Développement potentiel MRP (maladie rénale proliférative) : 15 jours successifs à plus de 15°C

Au niveau du pont de la D3E
(St-Priest-la-Marche)



Stations / Cours d'eau	Variable thermique	Dates							
		2018 - 2017	2017 - 2015	2015 - 2014	2014 - 2013	2013- 2012	2012- 2011	2011- 2010	2010 - 2009
« Au niveau du pont de la D3E »	Tmj min	10,00							

(Saint-Priest-la-Marche) / L'Indre (FRGR1847) <u>Attention</u> : données du 12/04/18 au 29/08/18 (140 jours seulement)	Tmj max	19,00							
	Tmp	15,16							
	Tm30j max	17,42							
	%j Tmj 4-19	100							
	%j Tmj <4	0							
	%j Tmj >19	0							

D'après les données thermiques acquises sur le contexte, on peut voir que la température de l'eau est comprise dans la gamme de températures du referendum thermique de la truite fario pour 100% de la période étudiée (entre 4°C et 19°C). La température de l'eau de ce contexte semble quasiment optimale pour satisfaire les exigences de la truite fario.

(Source : Données FDAAPPMA18)

VI – Gestion et halieutisme

Classement piscicole	1 ^{ère} catégorie piscicole		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT 18, AFB Région Centre		
Gestionnaires	AAPPMA	/	/
	Sociétés de pêche non agréées	/	
Parcours de pêche	/		
Réserves de pêche	/		
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	ND (Riverains)		
Déversements éventuels	/		

VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ÉTAT FONCTIONNEL	ÉVALUATION	
Importance de l'impact	Nature & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis- de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
	Ouvrages hydrauliques transversaux	Obstacle à la migration des espèces piscicoles et le transfert de sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact fort	Impact modéré
		Fragmentation de la population piscicole, isolement des zones de refuge et de reproduction		
		Perte de linéaire salmonicole à l'endroit de l'effet « plan d'eau »		
		Apparition d'espèces limnophiles		
Présence d'étangs et de plans d'eau sur cours	Colmatage du substrat en aval (apport MES)	Impact fort	Impact modéré	
Facteur annexe	Présence de tronçons de cours d'eau busés (aqueduc)	Obstacles à la continuité écologique	Impact modéré	Impact modéré
		Perte de linéaire salmonicole		
	Pollution diffuse Drainage des parcelles agricoles	Altération de la qualité de l'eau	Impact modéré	Impact modéré
		Apports en MES, turbidité de l'eau Colmatage des substrats aquatiques		

		Accentuation des épisodes de crues et des périodes d'étiages		
	Pression de l'élevage (équins, bovins, caprins)	Apport de Matières en Suspensions (MES) Eroulement des berges	Impact modéré	Impact modéré
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Peu perturbé	

VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions (codes repris du SDAGE)	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles (migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
---------------------	-----------------------------------------------------	----------------------------------	---------------------	------------------------	----------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------	------------------------------------------

1	<p>Restauration de la continuité écologique</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>	<p>MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique »</p> <p>Proscrire la création de nouveaux plans d'eau par barrage</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR1847 FRGR1474</p>	<p>Déconnexion des plans d'eau sur cours</p> <p>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la migration des espèces piscicoles (TRF, ANG), décloisonnement des populations piscicoles, accessibilité aux zones refuges et de reproduction, afin de permettre la reproduction et le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions</p> <p>Limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p>	<p>Déconnexion des plans d'eau sur cours</p> <p>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la continuité écologique par l'effacement de l'ouvrage, gestion adaptée ou création de systèmes de franchissement piscicole</p> <p>Transport sédimentaire naturel facilité</p> <p>Suppression de « l'effet plan d'eau » (et de son cortège d'espèces limnophiles) / restauration de l'habitat piscicole</p> <p>Amélioration de la qualité physico-chimique du cours d'eau</p>	<p>MIA03 « Mesure de la restauration de la continuité écologique »</p>
---	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------	------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------

	Gestion des plans d'eau 1A « Prévenir toute nouvelle dégradation du milieu » 3A « Poursuivre la réduction des rejets directs des polluants organiques et notamment du phosphore »	MIA0401 « Réduire l'impact d'un plan d'eau sur les eaux superficielles »	Tout le contexte	FRGR1847 FRGR1474	Gestion des vidanges Limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau Permettre la reproduction et le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions (qualité d'eau et colmatage)	Limiter les apports en MES et le colmatage en aval	MIA04 « Mesures de gestion des plans d'eau »
	Classement du Contexte en 1^{ère} catégorie piscicole	MIA0401 « Réduire l'impact d'un plan d'eau sur les eaux superficielles »	Tout le contexte	FRGR1847 FRGR1474	Limiter l'impact des vidanges de plans d'eau sur le peuplement salmonicole		

	<p>Gestion du système de drainage agricole</p> <p>Etude et suivis sur le milieu (intrants toxiques et pollution diffuse)</p> <p>2D « Améliorer la connaissance (pollution nitrates) »</p> <p>4F « Améliorer la connaissance (pollution pesticides) »</p> <p>5A « Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances (substances dangereuses) »</p>	<p>AGR020 « Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>Améliorer globalement les connaissances sur les apports en engrais et produits phytosanitaires dans les eaux de surfaces (et souterraines)</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR1847 FRGR1474</p>	<p>Maintien d'une population piscicole de qualité</p>	<p>Améliorer / maintenir une bonne qualité de l'eau</p>	<p>AGR02 « Mesures de réduction des transferts d'intrants et de l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrate »</p> <p>MIA01 « Etude globale et schéma directeur »</p>
<p>2</p>	<p>Entretien/protection des berges</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>Mise en place d'abreuvoirs pour les animaux d'élevage. Conserver ou restaurer la ripisylve.</p>	<p>MIA0201 « Réaliser une opération d'entretien d'un cours d'eau »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR1847 FRGR1474</p>	<p>Entretien/protection des berges</p> <p>Maintien d'une bonne population piscicole</p>	<p>Entretien/protection des berges</p> <p>Eviter les écroulements de berges dus au bétail (colmatage local du substrat et destruction de sous-berges)</p> <p>Limiter l'apport de MES via le</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>

						piétinement du bétail	
3	Etude et suivis sur le milieu 1H « Améliorer la connaissance »	Réaliser des prospections d'écrevisses à pieds blancs dans les secteurs de présence historique	Affluents et tête de BV	FRGR1847 FRGR1474	Protection des espèces patrimoniales	Protection du milieu aquatique	MIA07 « Mesure de gestion de la biodiversité »

IX –Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte	<p><u>Gestion patrimoniale</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Ce contexte très peu perturbé doit être géré de manière à préserver la population de truites fario en place. <p>Rappel : interdiction de remise à l'eau de plusieurs espèces exotiques envahissantes de la liste nationale (Poissons : Goujon de l'Amour, Pseudorasbora / Crustacés : écrevisse américaine, de Californie, de Louisiane, américaine virile, à pinces bleues, marbrée / Amphibiens : Grenouille verte de Bedriaga, grenouille verte des balkans).</p>
Cas particuliers de gestion (si gestion patrimoniale)	<p>Dans le cas où une d'activité halieutique se développerait dans ce contexte, il conviendrait dans un premier temps d'adapter la pression de prélèvement à la ressource (limitation du nombre de prises, mise en place d'un parcours No-Kill, ...). Les déversements de poissons surdensitaires, afin de répondre à une demande halieutique, ne pourraient être envisagés que dans le cas où il serait démontré un impact nul sur la population de truites fario en place.</p>